

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-182
Déviation de la circulation et interdiction de stationner " rue de la Promenade " à
l'occasion du 8ème Festival des Vendanges le 10/09/2022

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation du 8^{ème} Festival des Vendanges le samedi 10 septembre 2022, par l'association les Vieux Crampons,

Après consultation des services de l'Équipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement du 8^{ème} Festival des Vendanges, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PK 35,970 et le PK 36,352 à partir du vendredi 09 septembre 2022 à 08H00 au dimanche 11 septembre 2022 à 12H00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking des écoles ainsi que le long de la Promenade à partir du jeudi 08 septembre 2022 à 08H00 au dimanche 11 septembre 2022 à 20H00.

Article 3

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la « rue du Moulin des Rives » pour les véhicules légers, et par la « rue des Muriers » et la « route de Lieuran » pour les poids-lourds et les autocars.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 05/08/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 05/08/2022

Puissalicon le : 04/08/2022

Michel FARENC
Maire

